



Un décret paru le 27 juin 2017 permet aux collectivités de déroger à la semaine de 4 jours et demi. La demande de dérogation doit émaner d'une concertation de la communauté éducative formalisée par un vote en conseil d'école avant d'être soumise à la validation de l'Inspection académique.

A Bois-le-Roi, il n'y aura **pas de changement des rythmes scolaires à la rentrée 2017**. En revanche, une consultation sera organisée dès septembre pour la rentrée scolaire 2018.

Calendrier de la rentrée

Lundi 4 septembre : c'est la rentrée des classes !

ECOLE MATERNELLE ROBERT LESOURD

Du 4 au 9 septembre - pour les élèves de petite section :

Accueil au Portail rue du clos de la cure

Les parents des élèves de petite section pourront accompagner leur enfant dans sa classe

Lundi : accueil en 2 groupes (9h30 puis 10h30)

Du mardi au vendredi : accueil entre 8h40 et 8h50

Du 4 au 9 septembre - pour les élèves de moyenne et grande sections :

Accueil au Portillon rue Julien Coquement, entre 8h40 et 8h50

A partir du 12 septembre - pour tous les élèves

Accueil au Portail rue du clos de la cure, entre 8h40 et 8h50

ECOLE LES VIARONS

Accueil des enfants entre 8h45 et 8h55

CP : portail habituel

CE1 : portail côté collège le lundi 4

A partir de mardi 5 : accueil de tous les enfants au portail habituel entre 8h45 et 8h55

ECOLE OLIVIER METRA

Accueil des enfants entre 8h30 et 8h40

Modalités d'accueil indiquées sur place

Mardi 5 septembre

Réouverture de la halte-garderie *Le bébé accueil* : pour inscrire votre enfant, vous pouvez retirer un dossier en Mairie puis prendre un rendez-vous avec la directrice au 01 60 66 32 39

Reprise du 1000 Pattes. Parents, le 1000 Pattes a besoin de vous pour fonctionner ! Indiquez vos disponibilités à la DVE pour assurer des accompagnements.

Mercredi 6 septembre

L'accueil de loisirs ***Le Soleil bacot*** organise de 16h30 à 19h00 des **portes ouvertes**. Ce moment convivial sera l'occasion de rencontrer et d'échanger avec l'équipe d'animation, de découvrir les locaux, l'environnement ainsi que le fonctionnement de la structure.

Venez nombreux !

A noter ! L'accueil de loisirs sera fermé la semaine du 26 décembre

Les nouveautés du côté des écoles

LES EFFECTIFS 2017-2018

Ecole maternelle LESOURD : 211 élèves
dont 72 petits

Ecole élémentaire VIARONS : 133 élèves

Ecole élémentaire METRA : 216 élèves

DE NOUVELLES CLASSES

Ouverture **conditionnelle** d'une 8^{ème} classe à l'école maternelle, après comptage des effectifs le jour de la rentrée

En partenariat avec l'ITEP de Brolles, accueil d'une classe intégrée à l'école Olivier METRA

NOUVEAU MOBILIER, NOUVELLE ACOUSTIQUE AU RESTAURANT DE L'ECOLE MATERNELLE

Le mobilier a été intégralement changé :

- 15 tables, 120 chaises, des tables de service à hauteur adulte...

Un matériel choisi pour son revêtement acoustique, pour un plus grand confort des enfants.



ETUDE COUP DE POUCE

Remise en place une **étude coup de pouce** à l'école des Viarons 2 jours par semaine pour accompagner les élèves en tout petit groupe.



LES TRAVAUX DE L'ETE

Maternelle : préparation de la 8^{ème} classe en prévision de l'ouverture conditionnelle, déménagement de la bibliothèque, installation du nouveau restaurant, nouveaux sanitaires...

Viarons : installation de 2 tableaux blancs numériques, délimitation des zones en herbe...

Metra : préparation d'une nouvelle classe pour l'ITEP, installation d'1 tableau blanc numérique, de 5 vidéoprojecteurs, création d'un portillon...

Et un peu partout : rafraîchissement des peintures au sol dans les cours de récréation, réparations diverses, entretien des espaces verts...

LE MENAGE D'ETE

L'été, chaque classe est intégralement vidée et nettoyée de fond en comble. Les tables et chaises sont récurées dessus et dessous, les bacs sont vidés, les étagères sont lavées...

Un travail titanesque assuré par une coordination entre les services techniques et l'équipe d'entretien.

Un grand bravo aux équipes !

Les services scolaires au quotidien

Au cours de l'année, vous êtes nombreux à nous solliciter pour savoir comment réserver / annuler la participation de votre enfant à un service périscolaire. Il nous a semblé utile de vous faire un rapide récapitulatif qui, nous l'espérons, répondra à vos questions

La restauration

Pour les profils réguliers, modification via **BON APP**
Délai max : 3 jours ouvrés avant la date souhaitée

Pour les profils non réguliers, réservation via **BON APP**
Délai max : 3 jours ouvrés avant la date souhaitée

L'accueil de loisirs périscolaire

*Matin - Soir
Mercredi*

Réservation via le **PORTAIL FAMILLES** pour le mois en cours + le mois suivant
Délai maximum : 9 jours ouvrables avant la date souhaitée
Annulation via le **PORTAIL FAMILLES**
Délai maximum : 9 jours ouvrables avant la date souhaitée

L'accueil de loisirs extrascolaire

Vacances

Réservation et Annulation via le **PORTAIL FAMILLES**
Selon le calendrier disponible sur le site de la ville et affiché à l'Accueil de loisirs

L'étude

Changement ponctuel : écrit pour informer le maître d'étude (cahier de liaison)
Changement durable : mail à la DVE pour changer le profil d'inscription

Le car scolaire

Changement ponctuel : écrit pour informer l'accompagnatrice dans le car
Changement durable : mail à la DVE pour changer le profil d'inscription

1000 pattes

Changement ponctuel : en informer les accompagnateurs de la ligne
Changement durable : mail à la DVE pour changer le profil d'inscription

Les nouveautés administratives

PAIEMENT DES FACTURES EN LIGNE

A partir de septembre, vous pourrez payer vos factures ALSH – ETUDES – BBA en ligne.

A réception de votre facture, rendez-vous à l'adresse www.tipi.budget.gouv.fr (lien sur le site de la ville « Votre Mairie / Vie de l'enfant / Facturation) et rentrez la référence indiquée sur votre facture

Un gain de temps, de papier et de timbre !

Nouveautés de la rentrée !

FACTURE UNIQUE

A partir de septembre, vous ne recevrez qu'une seule facture mensuelle pour l'accueil de loisirs et l'étude surveillée

PAS DE FACTURE INFÉRIEURE A 15€

Suite au décret du 7 avril 2017, le seuil minimum de facturation est fixé à 15 euros. L'émission d'une facture inférieure à 15 € sera ainsi différée dans l'attente d'une dette au moins égale à ce seuil réglementaire.

Par exemple, si votre facturation s'élève à 10 € en septembre et 10 € en octobre, vous ne recevrez qu'une facture de 20 € en novembre.

Vos contacts

LES SERVICES DE LA MAIRIE

La Direction Vie de l'Enfant :

accueil.enfance@ville-boisleroi.fr

01.60.59.18.06

Accueil de loisirs Le Soleil Bacot

lesoleilbacot@ville-boisleroi.fr

01.60.69.11.22

Bébé Accueil

bbaccueil@ville-boisleroi.fr

01.60.66.32.39

Le Relais Assistantes Maternelles

ram@ville-boisleroi.fr

06.78.59.38.99

LES ECOLES

Ecole R.LESOURD

ce.0771653d@ac-creteil.fr

01.60.69.56.90

Ecole LES VIARONS

ecoleprimaire19@wanadoo.fr

01.60.69.17.54

Ecole O.METRA

ce.0770377s@ac-creteil.fr

01.60.69.50.53